

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT DIX-HUITIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 30 janvier 2003, à 10 h 15

Président: M. Rakesh Sood (Inde)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 918^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sept orateurs sont inscrits sur la liste pour aujourd'hui: l'Ambassadeur d'Argentine, M. Chiaradia, l'Ambassadeur d'Israël, M. Levy, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders, l'Ambassadeur d'Autriche, M. Petritsch, qui s'exprimera au nom du Réseau de la sécurité humaine, l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran, M. Alborzi, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21, l'Ambassadeur de Belgique, M. Lint, et le représentant du Venezuela, M. Santana.

Je saisis cette occasion pour adresser un message particulier de bienvenue à l'Ambassadeur d'Argentine, M. Chiaradia, qui se trouve parmi nous aujourd'hui – le fait qu'il s'apprête à faire une déclaration en séance plénière alors qu'il ne se trouve à Genève que depuis très peu de temps et que cette séance plénière de la Conférence est pratiquement la première à laquelle il assiste témoigne avec force de l'attachement qu'éprouve l'Argentine pour la Conférence et de l'intérêt que l'Ambassadeur Chiaradia lui-même porte à cette instance. C'est donc avec un grand plaisir que je lui donne maintenant la parole.

M. CHIARADIA (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous dire combien j'ai apprécié les paroles très chaleureuses de bienvenue que vous venez de m'adresser et de souligner que c'est pour moi un grand honneur que de faire partie de cette instance de négociation sur le désarmement établie dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant la Conférence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous assurer de l'appui sans réserve de la délégation argentine alors que nous cherchons à faire progresser nos travaux et à commencer l'examen des questions de fond inscrites à notre ordre du jour. Qu'il me soit également permis de saluer tout particulièrement M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence, et l'Ambassadeur Román-Morey, Secrétaire général adjoint. Enfin, nous tenons à adresser tous nos remerciements aux membres du secrétariat pour l'appui précieux qu'ils nous apportent dans nos travaux.

Soucieuse de parvenir à l'objectif que constitue l'instauration d'un monde pacifique et stable propice au développement harmonieux de tous ses habitants, l'Argentine s'efforce en particulier, dans le cadre de sa politique étrangère, de promouvoir la sécurité internationale par le renforcement des régimes d'interdiction et de non-prolifération des armes de destruction massive, la recherche d'un consensus propice à la limitation des armements et le développement du dialogue sur le continent américain concernant les questions sensibles touchant à la sécurité internationale. L'Argentine estime qu'il est essentiel pour elle de maintenir d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec ses voisins, considérant que la stabilité s'en trouvera renforcée, pour le plus grand bénéfice de toute la région.

La partie australe de l'Amérique du Sud est manifestement une zone de non-prolifération. Depuis 10 ans, des progrès substantiels, venus confirmer cet état de fait, n'ont pas cessé d'y être réalisés. Ainsi, l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires

(M. Chiaradia, Argentine)

(ABACC), créée en 1991, fonctionne depuis 12 ans déjà. L'ABACC a accumulé une expérience considérable dans l'application des garanties, ce qui lui a valu d'être reconnue sur le plan international et lui a permis de se rapprocher véritablement de son objectif, à savoir garantir la transparence des programmes nucléaires des deux pays et le caractère exclusivement pacifique de leurs activités nucléaires.

Toujours dans le contexte de l'hémisphère Sud, le 18 août 2002, notre pays s'est félicité de l'adhésion de Cuba au Traité de Tlatelolco, qui a donné naissance à la première zone exempte d'armes nucléaires habitée au monde, couvrant l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

En dépit des progrès réalisés dans notre région, la situation stratégique internationale n'est pas particulièrement encourageante depuis quelques années. Il y a toujours lieu de s'inquiéter de la persistance du risque de prolifération, qui va à l'encontre des efforts faits par la communauté internationale pour éliminer les armes nucléaires. Ce risque, au même titre que celui de voir un jour des matières nucléaires tomber entre les mains de terroristes, appelle une action préventive concertée de la part de la communauté internationale dans le but de renforcer et d'améliorer l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue le principal instrument de prévention de la prolifération des armes nucléaires et le principal accord multilatéral en matière de limitation de ces armes. Nous pensons qu'il est essentiel que cet instrument multilatéral soit universellement appliqué et c'est pourquoi nous continuons à demander instamment aux États qui ne l'ont pas encore ratifié, particulièrement ceux qui possèdent des armes nucléaires, à ratifier cet instrument sans réserve ni condition.

Dans le même temps, nous nous inquiétons des reculs enregistrés dans ce domaine. Ainsi, le 14 janvier 2003, le Gouvernement argentin a instamment demandé à la République populaire démocratique de Corée de reconsidérer sa décision de se retirer du TNP.

L'Argentine voit dans la prochaine réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP une nouvelle occasion d'assurer la mise en œuvre effective des mesures adoptées pour garantir l'application de l'article VI du Traité. Parmi ces mesures, nous soulignons en particulier les signatures et ratifications qui sont encore nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'ouverture immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

En attendant qu'interviennent les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du TICE, nous demandons instamment aux pays de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires et de continuer à appuyer le système de surveillance international prévu par le Traité.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que la prolifération des missiles constitue un obstacle à la paix et à la sécurité internationales. Il est donc essentiel d'instituer des normes mondiales susceptibles à la fois de restreindre la prolifération des missiles et de promouvoir, au niveau mondial, une culture d'opposition à la prolifération des missiles balistiques. Dans ce

(M. Chiaradia, Argentine)

contexte, l'Argentine est favorable à l'universalisation du Code de conduite international, que nous avons signé à La Haye le 26 novembre 2002. En outre, elle s'est associée au groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles et est favorable à la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé d'examiner les questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Le fait que nous exerçons la présidence du Régime de contrôle de la technologie des missiles pendant la période 2003-2004 montre une fois de plus toute l'importance que nous accordons au contrôle des exportations de technologies sensibles dans le cadre de notre attachement au régime de non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Dans le même temps, il nous paraît essentiel de réaffirmer le droit des États de mettre en œuvre des programmes spatiaux à des fins pacifiques. Ce droit concerne aussi les questions relatives à l'accès à l'espace et aux technologies spatiales, à la fois dans le contexte de l'initiative de la Fédération de Russie visant un système de contrôle mondial et du document soumis conjointement par la Chine et la Fédération de Russie et publié sous la cote CD/1680.

La question des armes chimiques est l'exemple parfait d'une coopération multilatérale efficace et responsable, qui réunit 145 États. Pour atteindre les buts et objectifs de la Convention sur les armes chimiques, la communauté internationale dispose de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, L'OIAC, qui a pour mission de garantir la mise en œuvre complète des dispositions de la Convention, y compris celles qui portent sur la vérification du respect de la Convention et la surveillance de la destruction de tous les stocks d'armes chimiques du monde. L'OIAC offre en outre aux États parties un cadre de consultation et de coopération.

L'Argentine souscrit totalement à la mission fondamentale de l'OIAC, qui est de parvenir à l'application universelle de la Convention et de réaliser en temps voulu et de façon efficace l'ensemble des objectifs inscrits dans la Convention sur les armes chimiques, conformément au souhait de l'ensemble de la communauté internationale de faire en sorte que les armes chimiques ne soient jamais utilisées, que ce soit par des États ou par des individus ou encore par des groupes.

Nous demeurons profondément attachés au processus et aux activités nécessaires au renforcement de la Convention sur les armes biologiques et nous encourageons les États parties à se rendre aux prochaines réunions du mécanisme de suivi mis en place à la cinquième Conférence d'examen de la Convention dans l'intention de faire des propositions de fond couvrant un aspect de la sécurité qui, comme l'a montré l'histoire, représente bien plus qu'une menace hypothétique pour la sécurité de la communauté internationale.

L'Argentine considère le développement de mesures de transparence et de confiance comme une question de première importance. Les mécanismes de consultation et de coordination qui ont été mis en place dans notre région offrent un cadre de relations qui aura un impact positif sur le rythme de l'intégration politique, économique et sociale. La onzième réunion du Comité permanent sur la sécurité bilatérale, qui s'est tenue en 2002 entre le Chili et l'Argentine, a donné lieu à des initiatives telles que la méthode commune normalisée de mesure des dépenses consacrées à la défense, adoptée par les deux pays, qui constitue un modèle pour toute la région,

(M. Chiaradia, Argentine)

l'organisation d'exercices militaires conjoints, l'utilisation partagée d'une base en Antarctique, l'élaboration d'un modèle régional de sécurité et la coopération dans le domaine de l'espace.

Nous sommes convaincus que les liens étroits qui nous unissent à nos voisins et que nous nous employons à renforcer nous permettront à tous de devenir plus présents et plus efficaces dans les activités au niveau de la région, de l'hémisphère et du monde. Ainsi, il convient de souligner que les membres du MERCOSUR, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, auxquels il faut ajouter les deux membres associés que sont la Bolivie et le Chili, ont proclamé leur sous-région zone exempte de mines antipersonnel.

À cet égard, mon pays continuera de militer activement, dans toutes les instances compétentes, pour que soient unanimement acceptés au niveau international les principes et objectifs énoncés dans la Convention d'Ottawa. C'est dans cet esprit que nos forces armées ont apporté leur concours aux opérations de déminage menées sur plusieurs continents sous les auspices de l'ONU et de l'Organisation des États américains.

En conclusion, permettez-moi de souligner que la restauration, au sein des Nations Unies, de l'autorité de la Conférence du désarmement sur les questions relatives au désarmement et à la limitation des armements doit constituer l'un des objectifs prioritaires des États membres. Cela dit, il faut reconnaître que, parallèlement à la volonté politique si indispensable pour relancer comme il se doit nos négociations, des efforts considérables doivent être entrepris pour faire converger les intérêts divers des différents pays concernés. C'est pourquoi nous tenons à saluer en particulier le très grand professionnalisme dont ont fait preuve les Ambassadeurs d'Algérie, de Belgique, du Chili, de Colombie et de Suède, qui, par leur initiative sur un programme de travail de la Conférence, nous ont encouragé à explorer toutes les possibilités de parvenir à un consensus nous permettant d'assumer nos responsabilités. Je vous assure, Monsieur le Président, de notre volonté de coopérer pleinement à cet effort.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Israël.

M. LEVY (Israël) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière, permettez-moi de vous féliciter d'avoir été appelé à une tâche exigeante: celle qui consiste à ouvrir la nouvelle année de travail et à conduire nos débats pendant la première partie de la session. Compte tenu de la quantité de travail qui nous attend, soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation.

Pour aborder de manière équilibrée les multiples problèmes de sécurité du Moyen-Orient, il nous faut examiner les spécificités uniques qui fragilisent et sapent la stabilité de notre région.

La paix et la réconciliation peuvent atténuer la course aux armements dans notre région et la ramener au minimum requis pour permettre aux États d'assurer leur propre défense. Un régime de sécurité efficace fondé sur des mesures de limitation des armements ne peut être mis en place et préservé que dans une région où les guerres et les conflits armés, la terreur et l'hostilité politique, l'incitation à la haine et la non-reconnaissance cessent d'être le lot quotidien.

(M. Levy, Israël)

La limitation des armements n'est pas une fin en soi; c'est un moyen à la disposition des pays et des gouvernements pour renforcer la sécurité et le bien-être de leurs citoyens. L'instauration d'un monde exempt d'armes de destruction massive est un objectif noble dont la réalisation, nous le croyons, passe par la création d'un climat de confiance entre tous les pays concernés.

Dans notre région, la réalité politique requiert une approche pragmatique et progressive propre à instaurer cette confiance. Cette approche doit se fonder sur une réconciliation et une paix globale entre Israël et ses voisins. L'établissement de la paix doit être accompagné et étayé par des mesures de confiance et par des arrangements concernant les armes classiques, puis par la création d'une zone exempte de missiles balistiques et d'armes biologiques, chimiques et nucléaires, soumise à un régime de vérification réciproque. Une telle zone couvrirait l'ensemble des pays de la région et serait le résultat d'une reconnaissance mutuelle et de négociations libres et directes entre eux. L'absence d'une reconnaissance, le manque de contacts directs et le refus d'accepter le droit d'un État d'exister vont à l'encontre de l'instauration de la confiance.

C'est pourquoi nous sommes profondément convaincus que le contexte régional doit être le cadre premier et essentiel pour promouvoir des mesures vitales de limitation des armements basées sur une paix globale et durable au Moyen-Orient.

Au cours de ces dernières années, Israël a cherché à jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, avec pour principes fondamentaux une réconciliation historique, le compromis, la confiance mutuelle, le respect, l'ouverture des frontières et les relations de bon voisinage. Les fondements de la coexistence entre Israël et ses voisins ont été établis sous la forme de traités de paix bilatéraux avec l'Égypte en 1979 et avec la Jordanie en 1994. Nous gardons l'espoir d'étendre ce processus et de faire de la vision que nous avons de la paix et de la stabilité dans notre région une réalité.

Israël pense que les récents événements survenus aux niveaux mondial et régional remettent gravement en question les efforts faits par la communauté internationale pour enrayer la prolifération des armes de destruction massive, nucléaires et autres, et promouvoir la limitation des armements. Ces événements alarmants sont notamment la poursuite des exportations d'armes de destruction massive, de vecteurs, de savoir-faire et de technologies, y compris par des États appliquant les régimes établis par les fournisseurs, la poursuite de la mise au point et de la fabrication d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs par des États parties aux conventions qui interdisent pourtant cela, la réelle faiblesse des instruments de vérification internationaux, qui ne permettent pas de détecter des activités clandestines interdites, qui, de toute évidence, sont contraires aux engagements pris dans le cadre des traités de maîtrise des armements.

Ces différentes questions méritent d'être examinées en profondeur. Pour sa part, Israël est disposé à participer à de telles discussions et à évaluer les idées avancées en fonction de leur concours à la non-prolifération et à la stabilité mondiales et régionales, eu égard à ses propres impératifs et préoccupations en matière de sécurité.

(M. Levy, Israël)

Naturellement, Israël est conscient des difficultés et des désaccords concernant le programme de travail. Nous examinons avec attention les différentes initiatives proposées pour résoudre ce problème. Lorsqu'une proposition faite sera largement acceptée, particulièrement par les principaux protagonistes du désaccord, Israël déterminera sa position.

Ces jours-ci, notre attention est également centrée sur la menace que le terrorisme fait peser sur nos sociétés, nos institutions, nos modes de vie et notre tranquillité d'esprit. Personne aujourd'hui ne peut se sentir à l'abri. Non content de coûter la vie à des milliers de personnes, le terrorisme présente un risque pour chacun de nous.

Malheureusement, Israël se trouve en première ligne des pays et sociétés victimes du terrorisme depuis plusieurs décennies, mais surtout depuis quelque temps, alors que des jeunes gens, endoctrinés par leurs pairs, se livrent à la dernière des abominations que constituent les attaques suicide dans des lieux publics, cafés, restaurants, universités, autobus et jardins publics, assassinant des centaines de personnes et en blessant des milliers d'autres. Le terrorisme a également pris la forme d'attaques transfrontalières, de détournements et d'attaques contre des avions civils, telles que la récente attaque perpétrée contre un avion Arkia à l'aéroport de Mombasa, et l'utilisation de missiles de courte portée contre des localités israéliennes. Depuis quelques années, les attaques terroristes sous toutes leurs formes ont touché pratiquement chaque famille israélienne et font désormais partie du quotidien des Israéliens.

Le terrorisme est devenu une arme stratégique, non seulement dans le contexte du Moyen-Orient, mais aussi au niveau mondial. L'objectif des auteurs d'actes terroristes est non seulement de tuer et de blesser, mais aussi de marquer durablement la population civile. De telles conséquences ne sauraient être justifiées, fût-ce par des circonstances prétendument atténuantes.

Récemment, on a beaucoup entendu parler ici de la possibilité troublante d'un lien éventuel entre le terrorisme et les armes de destruction massive.

Le danger qui découle d'un tel lien jette une ombre menaçante sur l'environnement stratégique, mais aussi sur le climat régional, particulièrement au Moyen-Orient. À l'évidence, il est d'autant plus inquiétant dans une région où certains pays ont cultivé la terreur comme moyen de diplomatie. Ces mêmes pays cherchent également à mettre au point des armes de destruction massive, violant ainsi leurs engagements internationaux, et ont prouvé qu'ils étaient prêts à équiper et armer des groupes terroristes en leur fournissant des armements classiques et des missiles. Il existe un réel danger de voir un jour ces mêmes pays fournir à ces mêmes groupes des armes non classiques.

Malheureusement, Israël est un des seuls pays représentés au sein de cette instance qui doivent encore et toujours faire face à une multiplicité de menaces, allant du risque d'attentats terroristes isolés au risque de guerre totale. Même le risque d'une attaque aux armes autres que classiques fait désormais partie du quotidien en Israël: À l'heure où nous parlons, les Israéliens font la queue pour se procurer des masques à gaz, par crainte d'une telle attaque de la part d'un pays qui n'a aucun différend direct avec nous.

(M. Levy, Israël)

Malheureusement, ces craintes sont fondées. Pendant la guerre du Golfe, il y a 12 ans, sur ordre du dirigeant qui est encore aujourd'hui à l'origine de l'instabilité régionale et mondiale, 39 attaques de missiles balistiques non provoquées ont été perpétrées contre Israël. Ce même dirigeant a utilisé des armes chimiques contre ses propres compatriotes et a menacé maintes fois, d'utiliser des armes autres que classiques contre mon pays.

Monsieur le Président, alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, en ce début d'année de travail sur le désarmement, nous devrions nous interroger sur le véritable objectif de nos travaux. Le désarmement est un instrument à la fois fragile et indispensable dont nous disposons et dont disposent nos responsables, qui ont pour mission d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs concitoyens sans recourir exclusivement au renforcement des moyens militaires. L'instauration d'un monde exempt d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue un objectif noble et incontournable. Assumons ensemble cette grande responsabilité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant d'Israël de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, la communauté internationale se trouve aujourd'hui face au risque grandissant de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, notamment des missiles balistiques.

Un code de conduite international visant à faire obstacle au phénomène en pleine expansion de la prolifération des missiles balistiques a été élaboré. Il a été adopté lors de la conférence inaugurale, qui s'est tenue à La Haye les 25 et 26 novembre 2002.

La conférence inaugurale a réuni 93 pays de toutes les régions, dont 78 États signataires. Un représentant de l'ONU a également assisté à la cérémonie inaugurale. À ce jour, 101 États ont signé le Code.

Le Code prévoit un train de mesures de transparence et de confiance propres à atténuer les sentiments de méfiance et d'insécurité que suscite l'emploi de la technologie des missiles. Il reflète le résultat de vastes consultations et correspond au terrain d'entente le plus large possible qui ait pu être défini. Par ce code, deux buts principaux ont été réalisés: établir certains principes fondamentaux concernant les missiles là où il n'en existait pas auparavant et mettre en place un cadre pour la poursuite des travaux.

À leur première réunion, le 26 novembre dernier, les États signataires ont décidé que la présidence serait assurée par rotation, sur la base de la répartition géographique. Les Pays-Bas ont été désignés pour exercer la première présidence, jusqu'à la deuxième réunion ordinaire, qui se tiendra dans le courant de l'automne 2003.

En outre, lesdits États ont désigné l'Autriche comme centre de liaison directe, qui est chargé de réunir et de diffuser les communications relatives aux mesures de confiance, d'enregistrer la signature de nouveaux États et de porter les nouvelles signatures à la connaissance des autres signataires, ainsi que d'accomplir toutes autres tâches dont conviendraient les États signataires.

(M. Sanders, Pays-Bas)

Compte tenu du nombre et de la complexité des questions qui doivent être traitées dans le contexte du code, il a également été décidé de tenir pendant l'intersession une réunion technique spéciale ouverte à l'ensemble des États signataires. Cette réunion aura lieu dans le courant du premier semestre de 2003 et aura pour objet l'examen d'un certain nombre de questions touchant à l'application du code et, en particulier, aux mesures de confiance. Un des principaux défis à relever consiste à poursuivre le développement des mesures de confiance telles qu'elles sont prévues dans le Code, afin de faire en sorte que le Code contribue efficacement à l'accroissement de la transparence dans le domaine des missiles balistiques.

Le Code est ouvert à toute nouvelle signature. Dès qu'ils l'ont signé, les pays peuvent participer à son développement.

Nous espérons que le Code se développera et qu'il servira de base à de futurs travaux visant à empêcher la prolifération des missiles balistiques. Le texte a été remis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin d'être diffusé, ainsi qu'à d'autres organisations internationales et régionales concernées. J'ai l'intention de transmettre le texte du Code de conduite international visant à faire obstacle à la prolifération des missiles balistiques, ainsi que la liste des États signataires, au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, en le priant de faire le nécessaire pour que ce texte soit distribué comme document officiel de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Petritsch, qui s'exprimera au nom du Réseau de la sécurité humaine.

M. PETRITSCH (Autriche) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis le début de la présente session, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence. Je suis très impressionné par la façon dont vous exercez vos fonctions à un moment aussi crucial. Inutile de préciser que ma délégation appuie sans réserve les efforts que vous déployez pour faire sortir la Conférence de la triste situation dans laquelle elle se trouve actuellement. Dans ce contexte, permettez-moi de souligner une fois de plus, pour mémoire, que l'Autriche appuie la proposition faite par les cinq ambassadeurs.

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des pays partenaires et observateurs du Réseau de la sécurité humaine, qui est actuellement présidé par l'Autriche.

Le 12 septembre 2002, les ministres des affaires étrangères des États membres du Réseau de la sécurité humaine, réunis à New York, ont adopté la déclaration suivante concernant la promotion de l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction:

«Nous, les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Canada, du Chili, de la Grèce, de l'Irlande, de la Jordanie, du Mali, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Slovénie, de la Suisse et de la Thaïlande, pays partenaires et observateurs du Réseau de la sécurité humaine, restons fermement attachés à l'idée de renforcer encore les normes humanitaires

(M. Petritsch, Autriche)

établies par la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette convention est le fruit de la ferme volonté de faire cesser les souffrances et les accidents provoqués par les mines antipersonnel, qui tuent ou mutilent des personnes innocentes et sans défense, entravant le développement et la reconstruction économiques, empêchant le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées sur le plan interne, et ont d'autres graves conséquences longtemps après leur mise en place. La Convention a établi des normes humanitaires internationales qui s'imposent au-delà des frontières de ses États parties

Nous insistons sur notre conviction qu'aucune utilité militaire des mines antipersonnel qui puisse se concevoir ne saurait de quelque manière que ce soit l'emporter sur les coûts humanitaires dévastateurs de ces armes ni en justifier l'emploi.

Nous soulignons en conséquence qu'il est souhaitable d'amener tous les États qui ne sont pas encore formellement liés par la Convention à y adhérer et sommes résolus à travailler avec énergie à la promotion de l'universalisation de la Convention.

Dans ce contexte, nous saluons la ratification récente de la Convention par le Chili, pays partenaire du Réseau de la sécurité humaine, de même que la ratification de la Convention ou l'adhésion à l'instrument par l'Algérie, l'Angola, l'Érythrée, le Nigéria, la République démocratique du Congo et le Suriname.

En outre, nous sommes encouragés par les dispositions prises par d'autres États en vue d'être formellement liés par la Convention, notamment la Grèce, partenaire du Réseau de la sécurité humaine, et la Turquie, ainsi que l'Afghanistan.»

J'ai prié le secrétariat de distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de la Conférence du désarmement.

La Convention d'Ottawa étant un cadre juridiquement contraignant dynamique et efficace pour résoudre les terribles problèmes engendrés par les mines antipersonnel, les cinq mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de cette déclaration ont été marqués par une augmentation du nombre d'États parties. Depuis septembre 2002, les États suivants ont adhéré à la Convention ou l'ont ratifié: Afghanistan, Cameroun, Chypre, Comores, Gambie et République centrafricaine.

Cela porte à 131 le nombre d'États qui ont exprimé leur consentement à être liés par la Convention. Trois ans et demi à peine après l'entrée en vigueur de la Convention, ce résultat remarquable démontre clairement que la Convention a institué une véritable norme humanitaire internationale.

C'est pourquoi, au nom des pays partenaires et observateurs du Réseau de la sécurité humaine, je demande instamment aux États qui ne sont pas encore formellement liés par la Convention et en particulier à ceux d'entre eux qui sont membres de la Conférence du désarmement d'adhérer dès que possible à cet instrument et, d'ici là, de se conformer à la norme qu'il a instituée.

(M. Petritsch, Autriche)

Qu'il me soit permis, en ma capacité de coprésident du Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, de vous rappeler, que la semaine prochaine, dans le cadre de la première semaine de son programme de travail intersession, ce comité se réunira dans les locaux de l'Organisation météorologique mondiale. Je vous encourage tous à participer à ses travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Autriche de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Alborzi, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. ALBORZI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, étant donné votre savoir-faire bien connu et vos talents de diplomatie, je suis heureux de vous féliciter de votre accession à la présidence. Vous pouvez compter sur le soutien, la confiance et la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions.

Permettez-moi, en ma capacité de Coordonnateur du Groupe des 21, de vous donner lecture d'une déclaration au nom de mon Groupe.

Le Groupe des 21 exprime sa satisfaction à la suite de l'adoption par la Conférence d'un ordre du jour pour sa session de 2003. La présente session de la Conférence du désarmement s'ouvre dans un contexte de difficultés graves et multiples pour la communauté internationale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la sécurité internationale, notamment au vu des tentatives faites pour justifier la possession illimitée d'armes nucléaires, des notions de dissuasion nucléaire qui sont associées à cette idée, dont la révision du cadre stratégique, et des différents éléments destinés à élargir la possibilité de l'emploi ou de la menace de la force.

Le Groupe insiste sur le fait que la Conférence, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, doit se doter d'un programme de travail susceptible de lui permettre de résoudre ces difficultés et de répondre aux intérêts et aux priorités de l'ensemble de ses membres ainsi qu'aux aspirations de la communauté internationale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération sous tous ces aspects et de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe fait part de sa préoccupation en constatant que, depuis 1999, la Conférence du désarmement se trouve dans l'impossibilité d'entreprendre un travail de fond sur la base d'un programme de travail concerté, en dépit de la souplesse dont lui-même a fait preuve et du grand nombre de propositions officieuses et officielles présentées par certains de ses membres pendant leur présidence, à savoir la proposition Rodríguez Cedeño, la proposition Dembri, la proposition Amorim et, tout dernièrement, la proposition connue sous le nom d'initiative des cinq Ambassadeurs. Le Groupe réaffirme sa volonté de participer de façon constructive à tous les efforts destinés à parvenir à un accord sur un programme de travail global qui reflète les priorités de tous les États membres de la Conférence du désarmement.

Dans ce contexte, le Groupe réitère sa proposition, telle qu'elle figure dans les documents CD/1570 et CD/1571, concernant un programme de travail et un projet de décision et de mandat en vue de la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

(M. Alborzi, République islamique d'Iran)

Le Groupe insiste sur le fait que, comme dans le passé, le désarmement nucléaire constitue la première des priorités de la Conférence du désarmement. Le Groupe souligne qu'il importe d'écarter tout risque d'une guerre nucléaire, la menace que fait peser sur l'humanité l'existence des armes nucléaires et l'éventualité de l'emploi ou de la menace de ces armes. Il affirme la nécessité d'éliminer totalement les armes nucléaires et souligne, dans ce contexte, l'urgente nécessité d'ouvrir des négociations sans délai.

En outre, le Groupe constate avec une vive préoccupation que les progrès attendus à la suite de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires et au désarmement nucléaire ne se sont guère concrétisés.

Dans le document CD/1549, du 12 août 1998, le Groupe a exprimé sa position concernant la création, au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», d'un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport établi par le Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat contenu dans ce rapport, un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

La crainte légitime que les instruments juridiques existants ne soient pas suffisants pour dissuader toutes tentatives de militarisation de l'espace fait qu'il est d'autant plus urgent de prévenir une course aux armements dans ce milieu. L'abrogation du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissile balistiques (Traité ABM) soulève de nouvelles difficultés en la matière. Eu égard à la résolution 57/57 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 22 novembre 2002, le Groupe insiste sur l'idée que la Conférence du désarmement doit commencer d'urgence un travail de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Si plusieurs approches existent, le Groupe se déclare convaincu que de nouveaux efforts doivent être entrepris pour conclure un instrument universel et juridiquement contraignant concernant les garanties de sécurité à donner aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe se félicite du rapport du Secrétaire général de l'ONU consacré à la question des missiles sous tous ses aspects (A/57/229) et prend acte de l'adoption de la résolution 57/71, du 22 novembre 2002, dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à examiner, avec l'aide du Groupe d'experts gouvernementaux, la question des missiles sous tous ses aspects et de lui présenter un rapport à sa cinquante-neuvième session. Le Groupe est convaincu de la nécessité d'élaborer une conception multilatéralement négociée, universelle, globale et non discriminatoire de la question des missiles sous tous ses aspects, afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. En attendant que voie le jour un mécanisme universel relatif aux vecteurs d'armes de destruction massive, toute initiative visant à répondre efficacement, durablement et globalement aux préoccupations des États à ce sujet doit être prise dans le cadre d'un processus de négociation ouvert, au sein d'une instance à laquelle tous les États peuvent participer en toute égalité. Dans ce contexte, le Groupe insiste sur le rôle que doit

(M. Alborzi, République islamique d'Iran)

jouer la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale.

Considérant la situation actuelle de la Conférence du désarmement, le Groupe s'inquiète vivement de l'érosion progressive du multilatéralisme et insiste sur l'importance d'efforts internationaux collectifs destinés à promouvoir et préserver la paix et la sécurité internationales. La meilleure façon de parvenir à cet objectif consiste à adopter des traités multilatéralement négociés et non discriminatoires de désarmement et de non-prolifération. Le Groupe souligne les objectifs énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/63, du 22 novembre 2002, intitulée: «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération». En particulier, l'Assemblée générale y réaffirme que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération en vue de maintenir et de renforcer les normes universelles et d'en élargir la portée. Elle réaffirme également que le multilatéralisme est le principe fondamental à appliquer pour remédier aux préoccupations en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le Groupe espère que la Conférence commencera dès que possible un travail de fond pendant sa session annuelle de 2003 et, à cette fin, affirme sa volonté de participer dans un esprit constructif à tous efforts entrepris pour parvenir à un accord sur un programme de travail. Il demande instamment aux autres groupes de faire preuve de la même souplesse et invite le Président de la Conférence du désarmement à intensifier ses efforts en vue de faire intervenir un accord sur un programme de travail pour permettre à cette instance de commencer sans tarder des travaux de fond, conformément à son règlement intérieur.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Lint.

M. LINT (Belgique): Monsieur le Président, en tant que Président de la quatrième Assemblée des États parties à la Convention interdisant les mines antipersonnel, j'ai été chargé d'entreprendre des consultations informelles concernant le processus préparatoire menant à la Conférence d'examen en 2004. En décembre 2002, j'ai envoyé à toutes les missions diplomatiques une lettre d'invitation à la première réunion de consultation qui aura lieu demain, vendredi 31 janvier. Je voudrais vous préciser que la réunion n'aura pas lieu à la salle XXIV comme indiqué dans cette lettre mais à la salle XXII. Je le répète: la réunion aura lieu demain à 10 heures à la salle XXII et vous y êtes tous conviés et les bienvenus.

Monsieur le Président, s'agissant de la Convention interdisant les mines antipersonnel, je ne puis terminer mon intervention sans remercier mon ami sud-africain, M. Tom Markram, qui va nous quitter demain, pour notre excellente collaboration dans le domaine des mines antipersonnel pendant plus de trois ans. Je suis certain que tous ceux qui ont travaillé avec lui se joindront à moi pour souhaiter à M. Markram le meilleur dans ses futures fonctions.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Belgique de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela, M. William Santana.

M. SANTANA (Venezuela) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous remercier pour votre conduite excellente de nos travaux et de vous assurer de l'appui de ma délégation dans vos louables efforts.

Permettez-moi également d'exprimer brièvement le soutien que ma délégation entend apporter à l'initiative des cinq Ambassadeurs, M. Dembri, M. Lint, M. Vega, M. Reyes et M. Salander, concernant un programme de travail pour la Conférence. Cet appui repose sur plusieurs considérations; je n'en mentionnerai que deux.

En premier lieu, le mérite incontestable de cette proposition réside dans le fait qu'elle traduit une approche équilibrée des aspirations des membres de la Conférence concernant l'adoption d'un programme de travail qui nous aiderait à mener à bien nos travaux.

En deuxième lieu, cette proposition concrétiser les louables efforts qui ont déjà été faits ou qui sont encore faits par ses auteurs et, en particulier, l'esprit de souplesse dans lequel ils l'ont préparée. J'encourage les autres membres de la Conférence à adopter le même point de vue concernant ces efforts positifs et d'apporter à leur tour les contributions nécessaires pour que nous puissions enfin, cette année, commencer le travail dont nous avons la responsabilité, dans un esprit constructif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Venezuela de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, M. Paredes.

M. PAREDES (Équateur) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, qu'il me soit permis de vous dire à quel point nous sommes satisfaits de vous voir présider la présente session de la Conférence du désarmement. Vos compétences et vos qualités sont pour nous la garantie que nos travaux sont en de bonnes mains, au moment où nous cherchons à atteindre les objectifs et à répondre aux aspirations de tous les membres. Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation dans tous les domaines où elle pourra vous être de quelque utilité dans l'exercice de vos fonctions exigeantes.

Comme elle l'a déjà fait maintes fois, ma délégation tient d'emblée à réitérer la vive préoccupation que lui inspire la stagnation de la Conférence. Pour un pays tel que l'Équateur et pour un peuple tel que le nôtre, il est particulièrement décourageant de voir que cette instance, pourtant appelée à jouer un rôle essentiel en instituant des normes appropriées et des mécanismes de contrôle destinés à renforcer la paix et la sécurité internationales, se montre incapable, depuis des années, de s'entendre sur un programme de travail lui permettant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour qu'elle a adopté.

La situation internationale actuelle et la situation économique dramatique que connaissent de nombreux secteurs de la société nécessitent une action rapide destinée à nous faire progresser

(M. Paredes, Équateur)

vers notre objectif déclaré: parvenir à des accords de désarmement capables de dissiper le spectre, qui plane sur toutes les régions du monde, de la destruction que pourraient provoquer, notamment, des affrontements aux armes de destruction massive.

Dans le cadre de la Conférence, comme l'a souligné la délégation iranienne au nom du Groupe des 21, des efforts considérables ont été faits et de nombreuses propositions ont été présentées, à l'initiative de ce groupe de pays, dans le but d'apporter les éléments nécessaires à un consensus qui permettrait à cette instance d'adopter un programme de travail et de se mettre au travail. Une telle perspective serait incontestablement synonyme de nouveaux espoirs pour le monde et contribuerait au renforcement de la paix entre les peuples. Dans cette déclaration, le Groupe a réaffirmé son attachement indéfectible au processus multilatéral, qui constitue un moyen souple, équilibré et global d'adopter des accords de désarmement. Cette foi dans le multilatéralisme a été réaffirmée par l'Assemblée générale des Nations Unies et il appartient à la Conférence du désarmement de rendre ce système pleinement efficace.

Parmi les efforts entrepris pour permettre à la Conférence de surmonter ses difficultés, ma délégation tient à souligner le projet de texte important proposé à point nommé par le groupe des cinq Ambassadeurs, tous anciens présidents de la Conférence, et dont certains sont issus de la région de mon pays. Cet effort est basé sur un texte présenté précédemment par l'Ambassadeur Celso Amorim, du Brésil, auquel ma délégation avait également apporté son soutien. Il présente un grand nombre d'avantages qui doivent être reconnus et approuvés par les membres de cette instance. Comme l'ont indiqué ses auteurs, ce document peut être amélioré. Il a été conçu de façon à ce que tous les membres qui considèrent que tel ou tel élément du texte peut être amélioré puissent proposer ces améliorations de façon à répondre au mieux non seulement à leurs intérêts propres, mais aussi, bien entendu, aux intérêts de l'ensemble des membres de la Conférence.

Les délégations qui souhaitent apporter de telles améliorations sont totalement libres de le faire et de présenter toute proposition qu'elles considèrent comme allant dans le bon sens. De par les avantages spécifiques de ce document, qui, de surcroît, est basé sur un autre texte qui a bien failli aboutir à un accord, nous sommes en présence d'une occasion exceptionnelle qu'il convient de ne pas laisser passer. De plus, ce document nous permettra de faire montre de la volonté politique indispensable pour lui donner sa forme définitive.

Ma délégation tient à saisir cette occasion pour exprimer son appui à ce texte, qui nous a été soumis à point nommé, au début de la présente session. Nous appelons toutes les principales parties concernées à faire en sorte que ce programme de travail potentiel ait toutes les chances de permettre à la Conférence de sortir de l'impasse et de jouer le rôle essentiel qui lui a été attribué, à savoir la promotion de la paix dans le monde.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Équateur de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Iraq, M. Al-Nima.

M. AL-NIMA (Iraq) (traduit de l'arabe): Au nom de Dieu, le compatissant et le miséricordieux!

Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole devant cette auguste assemblée, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Soyez assuré de la volonté de ma délégation de coopérer avec vous dans la quête des résultats auxquels aspire cette instance.

Je fais cette déclaration dans l'exercice de mon droit de réponse. J'aimerais en effet revenir sur les propos de l'Ambassadeur d'Israël.

Il existe en arabe un proverbe bien connu: «Si tu n'as pas honte, fais tout ce que tu veux.» Ce proverbe s'applique aux gens qui exigent tout des autres sans rien exiger d'eux-mêmes et qui attendent d'autrui ce qu'ils ne sont pas prêts à donner eux-mêmes. La déclaration de l'Ambassadeur d'Israël en est une parfaite illustration. L'Ambassadeur a proféré des mensonges auxquels nous nous sommes habitués au fil de nos réunions. Il a parlé de sa foi dans les objectifs de la Conférence, alors que la communauté internationale n'a toujours pas vu Israël prendre la moindre mesure tangible en vue de son désarmement ou du placement de ses installations nucléaires sous surveillance internationale, alors qu'il possède effectivement des armes nucléaires.

Israël a signé la Convention sur les armes chimiques, mais il ne l'a pas ratifiée. Donc, nul ne sait de quels stocks il dispose. Il dispose également d'un stock d'armes biologiques et de vecteurs de ces armes. Bien qu'Israël soit responsable de la course aux armements au Moyen-Orient, son ambassadeur prétend croire en les objectifs du désarmement et affirme qu'il souhaite débarrasser la région des armes de destruction massive qui s'y trouvent et mettre un terme à la course aux armements.

Au paragraphe 14 de sa résolution 687 (1991), le Conseil de sécurité appelle de ses vœux la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous n'avons toujours pas vu Israël prendre la moindre mesure concrète dans ce sens.

Le représentant d'Israël se plaint que son pays a fait l'objet d'attaques terroristes, feignant d'ignorer qu'Israël occupe un territoire qui ne lui appartient pas. Ce pays a implanté des colonies en toute illégalité en territoire palestinien occupé. Il tue des civils et des enfants, démembrer des exploitations agricoles, détruit des maisons, ferme des routes et impose des châtimens collectifs à des populations sans défense. Lorsque ces populations résistent à l'occupation, il les taxe de terrorisme et compte que nous le croirons lorsqu'il affirme que ses intentions sont pacifiques alors même qu'il ne cache pas ses visées expansionnistes et sa volonté d'annexer par la force des territoires qui ne lui appartiennent pas, et ce au mépris des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité de l'ONU. Pour se rendre compte des pratiques israéliennes à l'encontre des civils palestiniens des territoires palestiniens occupés, il suffit de considérer les résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme à sa dernière session. Ces pratiques ne violent-elles pas les dispositions de la Quatrième Convention de Genève? Ces populations n'ont-elles pas le droit de se défendre contre l'occupation? Comment qualifier les pratiques israéliennes? Ne sont-elles pas des actes de terrorisme?

(M. Al-Nima, Iraq)

Dans son intervention, le représentant d'Israël a fait allusion à mon pays sans le nommer. Nous ne souhaitons pas de joute verbale à ce sujet, mais Israël ne fait pas mystère de ses intentions hostiles à l'égard de mon pays, et essaie, depuis toujours, de provoquer une guerre avec nous. Le représentant d'Israël profère des accusations contre le dirigeant de mon pays, mais n'oublions pas que le dirigeant de son propre pays est recherché pour crimes de guerre et que des poursuites ont été engagées contre lui en Belgique. Par ailleurs, certains éléments laissent supposer qu'il serait impliqué dans les massacres de Sabra et Shatila, de 1982.

En conclusion, permettez-moi d'adresser un message au représentant d'Israël: ne lancez pas de pierres dans une maison de verre.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Iraq de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur Voto Bernales.

M. VOTO BERNALES (Pérou) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très sincèrement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation est très heureuse de vous voir présider nos travaux au sein de ce qui est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement et tient à vous assurer de son appui et de sa coopération sans réserve.

J'ai demandé la parole pour faire état de la position de ma délégation. La proposition de programme de travail faite par les cinq Ambassadeurs, tous anciens présidents de la Conférence, renferme un programme de travail réaliste, raisonnable et fondamentalement équilibré. C'est pourquoi nous lui apportons notre soutien. Nous estimons que cette proposition a le mérite d'être suffisamment souple et pragmatique pour servir de programme de travail.

Ma délégation avait déjà exprimé son soutien à la proposition Amorim, et elle souhaite aujourd'hui apporter son appui à la proposition actuelle qui, selon elle, pourrait jeter les bases d'un programme de travail de la Conférence. C'est pourquoi elle prend l'engagement de tout faire pour parvenir à cet objectif.

Si elle exprime son soutien à cette proposition, ma délégation se réserve le droit de détailler sa position concernant l'ensemble de l'ordre du jour de la Conférence dans le cadre d'une déclaration générale que mon pays entend faire prochainement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Pérou de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Chung Sik.

M. JANG Chun Sik (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence pendant la première partie de la session de 2003. Je vous souhaite le plein succès dans l'accomplissement de vos tâches; vous pourrez compter pour cela sur l'entière coopération de ma délégation.

(M. Jang Chun Sik, République populaire démocratique de Corée)

Puisque la question du retrait de mon pays du TNP a été abordée par le représentant de l'Argentine, je voudrais faire état de notre position en la matière. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails ici, car la Conférence du désarmement n'est pas le cadre approprié pour traiter de ce problème.

En fait, par notre retrait du TNP, nous avons souhaité nous défendre contre la résolution injuste, partielle et unilatérale adoptée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au mépris de notre souveraineté et de notre dignité. L'AIEA a adopté une résolution contre la République populaire démocratique de Corée le 6 janvier dernier, qui faisait suite à une résolution de même nature, du 29 novembre 2002, nous qualifiant de criminels et exigeant de nous que nous démantelions immédiatement et de façon vérifiable notre prétendu «programme nucléaire».

Je saisis cette occasion pour réaffirmer clairement que la République populaire démocratique de Corée n'a pas l'intention de produire d'armes nucléaires. Cette affirmation avait déjà été faite de façon très claire par mon gouvernement au moment de l'annonce de notre décision de nous retirer du TNP. Nous pouvons en apporter la preuve grâce aux vérifications séparées menées par mon pays et les États-Unis.

Dans la péninsule coréenne, la question nucléaire est traitée au niveau bilatéral entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Elle pourrait bien se régler grâce au dialogue entre les deux pays. La République populaire démocratique de Corée est par conséquent fermement opposée à toute tentative visant à donner une dimension internationale à la question nucléaire dans la péninsule coréenne, car une telle tentative ne contribuera en rien à résoudre le problème. Les pays qui souhaitent réellement qu'une solution pacifique soit apportée à ce problème ne devraient pas faire preuve de partialité en faisant part de leur inquiétude ou en nous demandant de reconsidérer notre retrait. Ils devraient au contraire encourager le dialogue et la négociation entre les deux parties. En conclusion, je tiens à réaffirmer que tout débat sur cette question à la Conférence du désarmement ne serait qu'une perte de temps.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Dembri.

M. DEMBRI (Algérie): Monsieur le Président, je voudrais intervenir à la suite des déclarations faites par mes collègues d'Israël et de l'Iraq. Je le fais en tant que représentant non seulement d'un pays africain mais aussi d'un pays arabe à la Conférence du désarmement.

Je voudrais que mon intervention soit comprise comme étant dénuée de tout esprit de polémique. Cela dit, étant donné que nous sommes ici à la Conférence du désarmement, je dois avouer un certain dépit. Notre distingué collègue d'Israël, qui connaît ma position, aurait dû nous mettre aujourd'hui en présence d'une déclaration très forte nous annonçant, par exemple, que son pays avait décidé de soumettre au contrôle de l'AIEA les installations nucléaires de Dimona. Cela aurait fait avancer la cause de la paix au Moyen-Orient. Je m'attendais aussi à ce que notre collègue d'Israël nous annonce que son pays allait désormais respecter d'une manière

(M. Dembri, Algérie)

scrupuleuse les résolutions du Conseil de sécurité et celles de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela n'a pas été le cas. Je forme l'espoir que ce sera pour la prochaine intervention. À ce moment-là les perspectives d'une paix au Moyen-Orient – dans un Moyen-Orient blessé – seront meilleures.

Monsieur le Président, nous condamnons tous le terrorisme. C'est une plaie, en ce troisième millénaire, et l'Algérie, qui a souffert du terrorisme bien avant un peu tout le monde, bien avant le 11 septembre et très souvent dans l'indifférence générale, est assez bien placée pour le condamner. Je pense que, chaque fois qu'il y a une victime civile au Moyen-Orient, qu'elle soit israélienne ou palestinienne, nous en sommes tous affectés. Il faudrait considérer cela comme une vérité. Je crois également utile de rappeler qu'il s'agit là non pas simplement des positions d'États mais aussi des positions de communautés d'États. La Ligue des États arabes a condamné le terrorisme; la Conférence islamique l'a condamné. Je dois dire que, s'il faut déterminer les responsabilités, comme cela a été dit par M. Yaakov Levy, il est bon de rappeler – je lui recommande de les lire – les mémoires d'un ancien ministre israélien des affaires étrangères, M. Moshe Sharett, qui dit très simplement que les Israéliens ont été pour beaucoup dans le financement et la formation du Hamas. C'est la réalité historique. Elle ne peut pas être tout simplement biffée. Lorsque l'on parle de responsabilités, il faut être très clair.

Je voudrais aussi donner quelques autres exemples montrant que nous ne sommes pas là simplement pour nous reprocher des faits déjà inscrits dans l'histoire mais pour essayer précisément d'avancer sur la base du dialogue pacifique et de la construction de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais rappeler – puisque je représente aussi un pays africain – que le tristement célèbre docteur Wouter Basson d'Afrique du Sud, qui avait imaginé un plan inouï pour faire disparaître la race noire d'Afrique du Sud, vint ensuite trouver refuge en Israël. C'était dans les années 80, ne n'oublions pas. Je crois que tout cela reste, mais essayons de dépasser un peu les données.

Que reste-t-il aujourd'hui des perspectives de paix, puisqu'on en parle? Elles sont là. Le sommet arabe de Beyrouth a proposé une offre de paix et une chance inouïe et inédite. Quand sera-t-il répondu à ce programme, qui a d'ailleurs été salué par l'ensemble – ou à peu près – de la communauté internationale? Je me dois de mettre en avant la position extrêmement favorable de l'Union européenne concernant les propositions de ce sommet de Beyrouth.

Je relève que, évidemment, il y a eu des accords pour consolider la paix sur une base durable: ceux de Camp David en 1979, avec l'Égypte, et ceux de 1994, avec la Jordanie. C'est très bien, mais là aussi il y a quelque chose qui me trouble. Cet effort de mémoire me semble comporter une certaine sélectivité. Pourquoi n'avoir pas cité Oslo? Oslo était une étape importante. Pourquoi l'Ambassadeur d'Israël a-t-il gommé Oslo? Est ce que cela veut dire donc que plus personne chez lui ne s'en tient aux Accords d'Oslo? Je crois que, de ce point de vue, si nous voulons être tout à fait dans ce mouvement de consolidation de la paix et aussi de mise en place d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient, comme cela l'a été pour l'Afrique et l'Amérique latine, il serait bon qu'on prenne en considération les propositions de personnes qui, à mon avis, ont représenté une certaine conscience morale. Je citerai – en tout cas du côté

(M. Dembri, Algérie)

américain – le haut fonctionnaire Robert Mallet qui a toujours indiqué dans ses déclarations publiques et dans ses écrits les vérités essentielles qui sous-tendent les négociations israélo-palestiniennes. Je voudrais aussi faire confiance à des hommes de dialogue comme l'écrivain israélien David Grossman qui, aussi, a tracé les contours de la fraternité future entre Palestiniens et Israéliens. En définitive, ce n'est pas Israël aujourd'hui – en tout cas à nos yeux – qui est menacé, c'est la Palestine.

Nous aimerions savoir quand Israël va tracer définitivement ses frontières selon les accords internationaux. Quand va-t-il cesser ses atteintes quotidiennes à la sécurité des personnes et aux biens en Palestine? Notre conscience aussi – non seulement la conscience arabe ou la conscience musulmane, mais aussi la conscience de bien des membres de la communauté internationale – est très affectée, Monsieur l'Ambassadeur d'Israël, par ces images très fortes non seulement de personnes mourant chez vous mais également du petit Mohamed Doura tué avec son père, que l'ensemble des médias du monde ont montrées, de même que par ces images de personnes enfouies sous les décombres alors que les blindés avancent dans leur tâche de destruction. Je crois aussi que nous nous souviendrons de ces soldats israéliens brisant les membres de Palestiniens à coups de pierre. Ce sont ces images-là que nous ne voulons plus voir; ce sont les répétitions de la Kristallnacht que nous ne voulons plus voir. Si nous voulons construire la paix il faut bien entendu être sensible au discours de la paix.

Nous rappelons que la proposition du sommet arabe de Beyrouth attend donc une réponse pour que nous puissions aller de l'avant et nous comptons, bien entendu, que votre pays se soumette au contrôle de l'AIEA comme il est demandé à tous les autres pays du monde, y compris ceux qui ont déjà renoncé à l'arme nucléaire, et qu'il s'engage à respecter scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité. Ce jour-là, nous aurons accompli beaucoup et franchi un grand pas. J'espère que ce sera le thème de votre prochaine intervention.

Encore une fois, Monsieur le Président, je tiens à dire que cela n'a aucun caractère polémique. Je n'exerce pas de droit de réponse. J'essaie d'apporter plus de clarté à une situation qui nous préoccupe tous et aujourd'hui l'Ambassadeur d'Israël nous a donné l'occasion de sortir de cette loi du silence qui prévaut ici très souvent sur le potentiel nucléaire d'Israël. Il faut mettre tous les problèmes à plat et, au moins pour cela, je remercie l'Ambassadeur d'Israël de l'avoir fait aujourd'hui, car c'est *a contrario* que l'on a pu comprendre par sa déclaration.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Algérie de sa déclaration et de ses paroles aimables; je donne la parole à l'Ambassadeur d'Israël, M. Levy.

M. LEVY (Israël) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de réagir très brièvement. Je crois avoir parlé assez clairement, dans ma déclaration, de la position et de l'attitude d'Israël vis-à-vis des travaux de la Conférence. Il existe au sein du système des Nations Unies suffisamment d'instances politiques pour débattre aussi bien des accusations délirantes proférées par l'Ambassadeur de l'Iraq et des considérations mesurées que vient de nous livrer l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri.

Je ne pense pas que pareilles polémiques aient leur place dans cette instance-ci. Ce serait, à mon avis, déplacé, bien que je puisse, moi aussi, comme l'Ambassadeur Dembri, évoquer avec

(M. Levy, Israël)

insistance de nombreuses images de victimes du terrorisme avec, je crois, le même degré d'émotion et la même emphase. Permettez-moi de dire à l'Ambassadeur Dembri que j'adhère, moi aussi, à ce que je discerne comme étant le véritable motif de sa déclaration: la paix au Moyen-Orient. Lorsque j'évoquais les accords de paix signés jusqu'à présent entre l'Égypte et Israël et entre la Jordanie et Israël, j'exprimais l'espoir qu'au-delà de cette déclaration de principe qu'ont été les Accords d'Oslo qui, comme vous l'avez indiqué vous-même, ont été abrogés par une partie – l'Autorité palestinienne – nous pourrions parvenir à des accords identiques avec nos autres voisins, comportant notamment, comme vous l'avez mentionné, une reconnaissance des frontières. Nous souhaitons véritablement que nos frontières soient reconnues par nos voisins après négociation et qu'il soit mis fin aux menaces et attaques terroristes réciproques.

Toutefois, je le répète, ces questions relèvent davantage des organes politiques des Nations unies et je recommande – c'est du moins ce que je ferai dans mes déclarations et j'espère que les autres pays de la région feront de même – que nous nous en tenions aux questions dont nous sommes saisis ici. Je le répète, ma déclaration était parfaitement claire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Israël de sa déclaration et je donne la parole au représentant des États-Unis, M. McGinnis.

M. McGINNIS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à ces fonctions. La Conférence traverse une période importante. Nous n'aurions pu souhaiter président et collègue plus capable, impartial et efficace que vous pour diriger nos travaux et vous pouvez compter sur notre appui et notre coopération totales dans l'accomplissement de vos tâches.

En réponse aux observations faites par notre distingué collègue, le représentant de la République populaire démocratique de Corée, je tiens à souligner que le retrait de ce pays du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne relève pas uniquement des relations bilatérales entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. La volonté de la République populaire démocratique de Corée de se doter d'armes nucléaires est une menace pour la paix et la stabilité de l'Asie du Nord-Est ainsi que pour le régime international de non-prolifération nucléaire et plus particulièrement pour le TNP et l'AIEA. De ce fait, elle suscite une vive préoccupation dans l'ensemble de la communauté internationale. Nous nous associons à la communauté internationale pour demander instamment à la République populaire démocratique de Corée de mettre fin, de façon vérifiable et irréversible, à son programme nucléaire et de respecter de nouveau ses engagements internationaux. Les États-Unis sont résolus à poursuivre cet objectif par des moyens diplomatiques. Nous nous félicitons de ce que la République populaire démocratique de Corée a déclaré aujourd'hui qu'elle n'avait pas l'intention de fabriquer d'armes nucléaires; la communauté internationale toute entière serait rassurée sur ce point si la République populaire démocratique de Corée réintégrait le TNP.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Salloum.

M. SALLOUM (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, permettez-moi de réaffirmer notre volonté de coopérer pleinement avec vous pour permettre à la Conférence du désarmement de parvenir au résultat souhaité et de sortir de l'impasse actuelle. Comme si le blocage actuel n'était pas suffisant, l'Ambassadeur d'Israël ne fait qu'aggraver les choses en abordant des questions qui n'ont pas leur place ici. Nous ne souhaitons pas exercer de droit de réponse, car nous ne souhaitons pas provoquer d'incident ici, mais nous devons toutefois préciser certains points.

Comme tous les autres Arabes, nous, Syriens, condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et quelles qu'en soient les manifestations. Nous condamnons en particulier le terrorisme d'État, forme de terreur dans laquelle Israël se distingue particulièrement. L'acquisition d'armes nucléaires par Israël représente une lourde menace pour ses voisins et pour toute la région. Il est avéré qu'Israël possède non seulement des armes nucléaires, mais aussi les vecteurs nécessaires pour les employer contre des pays du Moyen-Orient. Qui plus est, il persiste à refuser d'ouvrir ses installations aux inspections.

Le représentant d'Israël affirme que son pays est victime du terrorisme. À l'entendre, on a le sentiment qu'il aurait pu parler de ce qu'Israël lui-même fait. Attaques transfrontalières, actes terroristes, détournements: Qui fait tout cela? Commençons par le commencement. Qui a assassiné le Comte Bernadotte? Il a été assassiné par ceux qui gouvernent aujourd'hui Israël. Qui a attaqué ses voisins? Commençons par une liste. Israël a attaqué l'Égypte en 1956 et a occupé une partie de son territoire. Il a attaqué ses voisins arabes en 1967 et occupé des territoires appartenant à tous ses voisins, ou presque. Il a attaqué le Liban par deux fois et occupé une partie de son territoire. L'Ambassadeur a dit que l'aviation civile israélienne avait été attaquée. Qui a attaqué et abattu un appareil égyptien? Qui a abattu un avion civil libyen sans armes, tuant tous les passagers? Pour ce qui est des enlèvements au-delà des frontières, des mercenaires israéliens travaillant pour les autorités israéliennes ont enlevé des citoyens libanais, qui sont encore gardés en otages à ce jour.

L'Ambassadeur a déclaré, je le cite: «Des jeunes gens ... se livrent à la dernière des abominations que constituent les attentats suicides». Qui est responsable de cette infamie? Comment un jeune, au printemps de sa vie, pourrait-il ne pas devenir fou en voyant les soldats israéliens faire irruption dans sa maison, frapper les membres de sa famille, faire sortir tout le monde et démolir la maison? Comment ne pas perdre la raison en voyant les soldats israéliens saisir la main de son frère et la broyer à coups de pierres? Comment ne pas perdre l'esprit en voyant les Israéliens lancer des armes de destruction massive et des missiles depuis les airs et utiliser les appareils Apache, normalement employés en temps de guerre, pour bombarder les maisons des civils? Israël a dépêché des commandos à l'aéroport de Beyrouth pour faire exploser 10 avions civils. Il a envoyé des tueurs à Tunis pour assassiner des dirigeants palestiniens. Il a financé, équipé et dirigé les groupes terroristes qui ont perpétré les attentats en Égypte.

Il s'agit là de faits historiques qui ont été établis et rendus publics. L'actuel Premier Ministre israélien a été condamné par une commission israélienne pour sa participation à des massacres de civils. Responsables gouvernementaux et parlementaires parlent d'une politique de transferts. Ils ont établi des liens étroits avec le régime d'apartheid de l'Afrique

(M. Salloum, République arabe syrienne)

du Sud. En dépit de tout cela, l'Ambassadeur explique la situation actuelle au Moyen-Orient par l'absence de paix. C'est bien là la seule vérité dans toute son intervention.

En effet, le problème du Moyen-Orient tient à l'absence de paix. Pourquoi n'y a-t-il pas de paix au Moyen-Orient? Parce qu'Israël a rejeté et continue de rejeter l'initiative de paix commune présentée lors du sommet arabe de Beyrouth. Si je voulais tout dire au sujet des armes classiques, biologiques et chimiques stockées par Israël, nos séances n'y suffiraient pas. Je m'associe à l'Ambassadeur d'Algérie pour dire que cette instance s'occupe de désarmement, et plus particulièrement de désarmement nucléaire. Je serais tellement heureux si l'Ambassadeur d'Israël pouvait nous dire que son pays avait décidé d'ouvrir ses installations nucléaires aux inspections. Je serais tellement heureux s'il pouvait limiter ses observations aux questions de fond, pour ne pas nous obliger à rétablir la vérité. Nous espérons que cette instance ne se laissera pas détourner une fois de plus de sa voie par les allégations du représentant d'un État qui continue d'occuper des territoires appartenant à trois pays de la région et qui persiste à ignorer le geste de paix qui lui a été adressé par ses voisins.

Monsieur le Président, je ne prendrai pas davantage de temps à cette assemblée. J'espère que cette discussion s'arrêtera là.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la République arabe syrienne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Il Hun.

M. JANG IL HUN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Je tiens aussi à remercier le représentant des États-Unis de m'avoir donné la possibilité de lui répondre. Il a dit que notre retrait du TNP était un problème international. À notre sens il n'en est rien. Notre retrait du TNP a été motivé par la politique hostile menée par les États-Unis vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée. Nous estimons par conséquent que ce problème doit être réglé dans le cadre de négociations bilatérales. L'affirmation selon laquelle la question nucléaire de notre pays relève du domaine international est une façon pour les États-Unis de se dérober à leurs responsabilités alors qu'ils ont eux-mêmes provoqué la crise nucléaire sur la péninsule coréenne en mettant notre pays au ban de la communauté internationale. Aucun autre pays au monde ne nous menace autant que les États-Unis. Notre retrait du TNP ne menacera pas la paix et la stabilité de la région tant que la souveraineté de notre pays et son droit à une existence pacifique seront respectés. Telle est l'exigence de base de tout État souverain.

Notre retrait du TNP a été décidé à un moment où les États-Unis renforçaient leur politique hostile et augmentaient les pressions exercées sur nous. En de telles circonstances, nous avons également demandé la signature d'un traité de non-agression. Les États-Unis ont dit et répété qu'ils n'avaient pas l'intention d'attaquer la République populaire démocratique de Corée, et nous voulons que ces paroles se traduisent par des actes vérifiables. C'est pourquoi nous proposons aux États-Unis la signature d'un traité de non-agression, étant donné que la question nucléaire sur la péninsule coréenne et toutes les questions qui en découlent sont le résultat de la politique menée par les États-Unis dans le but d'étouffer et d'isoler notre pays. Ces problèmes ne

(M. Jang Il Hun, République populaire démocratique de Corée)

pourront être résolus que lorsque les États-Unis feront preuve de courage et d'une volonté de dialoguer et négocier avec notre pays.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de son intervention; je donne la parole au représentant d'Israël, l'Ambassadeur Levy.

M. LEVY (Israël) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je n'ai vraiment pas l'intention d'entrer dans une nouvelle polémique à propos du Moyen-Orient; d'autres instances importantes sont chargées d'examiner cette question. Aussi, je m'abstiendrai de citer en long et en large les livres d'histoire et les autres sources qui rendent compte de l'agression syrienne. Je crois que cela ne serait pas productif.

Je dois admettre que je suis pénalisé, car je ne suis pas en mesure de citer les procès-verbaux des commissions publiques réunies à Damas pour enquêter sur les atrocités perpétrées par le régime et ses dirigeants contre leurs propres citoyens, les citoyens libanais et les citoyens d'autres pays voisins, et ce pour des raisons que vous comprendrez probablement sans peine.

Cependant, j'aimerais très rapidement vous donner lecture de 10 noms, avant de vous poser une question. Ces noms sont ceux des 10 grandes organisations terroristes basées à Damas et de leurs dirigeants: la première est le Front populaire de libération de la Palestine, dirigé par Ahmed Sadat; la deuxième est le Front démocratique de libération de la Palestine, dirigé par Naif Hawatmeh; la troisième est le Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général, dirigé par Ahmad Jibril; la quatrième est le Front de libération de la Palestine, dirigé par Muhammad Abbas, connu sous le nom d'Abu al-Abbas; la cinquième est le Front de la lutte populaire palestinienne, dirigé par Samir Gosheh, et la branche basée à Damas est dirigée par Khalad 'Avar El-Majid; la sixième est l'Avant-garde de la guerre populaire de libération, dirigée par 'Isam al-Qadi, également basée à Damas; la septième est l'Intifada du Fatah, dirigée par Sa'id Musa Marais, connu sous le nom d'Abu Musa; la huitième est le Hamas, le Mouvement de la résistance islamique, dirigé par Sheikh Ahmad Yasin, lui-même basé à Gaza mais dont l'organisation a son siège à Damas; la neuvième est le Jihad islamique, dirigé par Ramadan Shallah; et la dixième est le Parti communiste révolutionnaire, dirigé par Arabi Uwad.

Je crois qu'au lieu d'écouter les discours de l'Ambassadeur de la République arabe syrienne aussi éloquents soient-ils, toutes les personnes présentes à la Conférence auraient plaisir à entendre que son gouvernement prend des dispositions pour fermer les bureaux de ces organisations qui planifient et commettent des attentats, puis pour arrêter les dirigeants dont je viens de donner les noms. Toute personne de pouvoir à Damas sait exactement où ils se trouvent, adresses et numéros de téléphone compris. Cela serait, je crois, bien plus productif que de beaux discours.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Israël de son intervention; je donne la parole à l'Ambassadeur de la République arabe syrienne.

M. SALLOUM (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, nous espérons éviter la voie dangereuse sur laquelle nous sommes entraînés par le représentant d'Israël. Nous voulions que cette instance parle de désarmement et plus particulièrement de désarmement nucléaire. L'ambassadeur d'Israël souhaite peut-être éviter de parler ici de l'arsenal nucléaire de son pays, pour ne pas avoir à dire si oui ou non Israël est disposé à ouvrir ses installations nucléaires aux inspections. C'est de cela que nous voudrions parler, et de rien d'autre.

Comme à son habitude, l'Ambassadeur a complètement déformé la réalité. Permettez-moi de rectifier ce qu'il a dit. Les Palestiniens dont il vient de parler sont à Damas parce qu'Israël occupe la Palestine. Si un État palestinien existait, ils ne seraient pas obligés de vivre à Damas. Ces personnes représentent des bureaux d'information palestiniens qui fournissent des renseignements ayant trait à la juste cause palestinienne, au droit des Palestiniens de disposer d'un État indépendant et à leur droit à l'autodétermination, tels qu'ils sont garantis par le droit international et les résolutions de l'ONU. Je tiens toutefois à préciser que tout ce que ces hommes font à Damas, c'est de diffuser des informations concernant la question palestinienne, ce qui est un droit légitime. Deuxièmement, qui affirme que ces hommes sont représentants ou membres d'organisations terroristes, ou qu'ils sont eux-mêmes des terroristes? Je puis donner des dizaines d'exemples de personnes qualifiées de terroristes avant d'être finalement reconnues comme étant des combattants de la liberté et de devenir les dirigeants de leur propre pays. Nelson Mandela est un de ces exemples. Israël a soutenu le régime qui l'a emprisonné pour terrorisme.

J'aimerais m'arrêter sur les raisons qui ont conduit à la création de la Conférence et plus particulièrement sur l'objectif de l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et le fait que la présence d'armes nucléaires et de leurs vecteurs en Israël nous empêche de réaliser cet objectif. Le principal danger pour Israël réside dans la politique de ses dirigeants. Les Palestiniens dont Israël brise quotidiennement les os, détruit les maisons et ôte la vie ont accueilli les soldats israéliens avec des roses lorsqu'ils ont cru que la paix était possible. Je rappelle à chacun que si les accords de paix ont été signés entre Palestiniens et Israéliens, c'est dans la perspective de la création d'un État indépendant dans les cinq ans. C'est Israël qui a enrayé le cours des choses. C'est l'actuel Premier Ministre israélien qui a mis dernièrement le feu aux poudres en se rendant à la mosquée Al-Aqsa par provocation, sachant très bien ce qui se produirait. Il a utilisé cette visite à des fins électorales, espérant plonger dans l'embarras le Premier Ministre travailliste de l'époque. Il savait très bien quelles seraient les conséquences de sa visite. Il a agi de la sorte pour saboter le processus de paix, qu'il avait publiquement rejeté. Il a effectué cette visite dans le seul but de provoquer tout le monde et de susciter la colère des Palestiniens.

Je ne m'attarderai pas sur la politique intérieure d'Israël, mais nombreux sont ceux qui accusent le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères d'avoir inspiré l'assassinat de Itzhak Rabin. Ils ont inspiré cet acte à un homme qui était israélien et non arabe. Ceux qui ont tué Rabin à l'époque sont aujourd'hui en train de faire mourir le processus de paix et de tuer les Palestiniens dans les rues. Cela dit, je ne m'attarderai pas sur ce sujet ici, car cette instance n'est pas le cadre approprié pour cela.

(M. Salloum, République arabe syrienne)

Revenons aux armes nucléaires israéliennes. Le Gouvernement israélien a-t-il l'intention d'ouvrir ses installations aux inspections? A-t-il l'intention de faire en sorte que la région devienne une zone exempte d'armes nucléaires? Je ne veux pas entendre parler d'armes classiques. Nous y réfléchissons s'il y a la paix, car la paix est possible. Une initiative arabe a été présentée. L'Ambassadeur n'a qu'à déclarer, au nom de son gouvernement, qu'Israël est prêt à accepter cette initiative, et je vous garantis que la paix sera rétablie avant la fin de l'année. J'ai posé la même question lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme, mais je n'ai toujours pas reçu de réponse. Le Gouvernement israélien n'a donné aucune réponse directe, mais il a répondu indirectement en empêchant la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et sa délégation de se rendre dans les territoires pour enquêter sur les violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par Israël. À l'époque, le représentant d'Israël était aussi ambassadeur d'Israël en exercice à la Commission des droits de l'homme. Il a lui-même fait savoir à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme qu'elle ne serait pas autorisée à se rendre dans les territoires occupés. Donc, revenons au sujet qui intéresse la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire et plus particulièrement les armes nucléaires israéliennes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la République arabe syrienne de sa déclaration; je donne la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée, l'Ambassadeur Chung.

M. CHUNG (République de Corée) (traduit de l'anglais): Tout d'abord, Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole sous votre présidence, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre accession à ces fonctions. Ma délégation est convaincue que, sous votre direction éclairée, la présente session de la Conférence connaîtra des progrès importants. Soyez donc assurés de notre appui sans réserve.

Ma délégation est elle aussi de l'avis que la Conférence du désarmement n'est pas le cadre approprié pour explorer les solutions possibles face à la tournure récente des événements et, en particulier, à la décision de la République populaire démocratique de Corée de se retirer du TNP. C'est donc avec un profond regret que je dois réagir à la déclaration faite par la délégation de ce pays. Nous considérons que les récentes mesures prises par la République populaire démocratique de Corée sont inacceptables et qu'elles constituent une violation grave des obligations qu'elle a contractées en vertu d'accords internationaux. Il s'agit donc là d'une affaire d'ordre mondial et non pas uniquement d'un problème bilatéral entre elle et les États-Unis. De plus, ces mesures constituent non seulement une menace pour la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et au-delà, mais aussi une remise en question de l'intégrité du régime de non-prolifération mondial.

Nous réaffirmons notre détermination de créer une zone dénucléarisée dans la péninsule coréenne, un engagement que la République populaire de Corée a également pris. Dans la quête de cet objectif, nous invitons la République populaire démocratique de Corée à revenir sur sa décision de se retirer du TNP, à démanteler totalement son programme d'armement nucléaire et à se conformer pleinement à l'accord de garanties conclu avec l'AIEA, notamment en rétablissant sans délai le système de confinement et de surveillance et en autorisant le retour des inspecteurs de l'AIEA.

(M. Chung, République de Corée)

Dans ce contexte, nous prenons également acte de ce que la résolution du 6 janvier dernier, dans laquelle l'AIEA invite la République populaire démocratique de Corée à se conformer pleinement et sans retard à ces dispositions, a été adoptée par consensus par les 45 membres du Conseil des gouverneurs, qui ont été élus par la communauté internationale.

Ma délégation se félicite de ce qu'aujourd'hui, la délégation de la République populaire démocratique de Corée ait déclaré que ce pays n'avait effectivement pas l'intention de fabriquer d'armes nucléaires; nous nous félicitons également des initiatives constructives visant à régler pacifiquement les différends. Une fois de plus, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de réagir sans délai et de façon positive à ces initiatives.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence; je donne maintenant la parole au représentant d'Israël, l'Ambassadeur Levy.

M. LEVY (Israël) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas l'intention d'insister sur chaque point et de répondre en détail. Je rappellerai simplement à l'Ambassadeur de la République arabe syrienne que nous ne sommes pas à la Commission des droits de l'homme, dont il vient de parler. Une session de la Commission des droits de l'homme dure six semaines et offre donc tout le temps voulu pour échanger critiques et accusations, principalement mensongères en ce qui le concerne. Je le répète, la déclaration que j'ai faite concernant les questions dont nous sommes saisis ici était suffisamment claire. Cependant, je ferai une seule observation. L'Ambassadeur de la République arabe syrienne a parlé du système politique et électoral israélien et a fait allusion, presque invariablement de façon erronée, à ce qui, selon lui, motive les gouvernants, les candidats et les élus en Israël. Je dirai que le processus électoral et politique en Israël est libre et démocratique. Je recommande au pays représenté par l'Ambassadeur de se doter lui-même d'un tel système. Ce serait peut-être un processus à la fois novateur et gratifiant.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Israël de sa déclaration; je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Il Hun.

M. JANG Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai à nouveau demandé la parole pour réagir aux propos du représentant de la République de Corée.

Notre retrait du TNP s'inscrit dans le cadre d'un droit que nous confère ledit traité. Maintenant que nous nous sommes retirés du TNP, nous n'y sommes plus partie et nul ne peut exiger de nous que nous nous conformions à ses dispositions. J'espère qu'au lieu de demander à mon pays de modifier ou d'annuler sa décision de se retirer du TNP, le Président de la République de Corée demandera aux États-Unis de retirer toutes les armes nucléaires de son territoire, de sorte que la péninsule coréenne puisse être déclarée zone exempte d'armes nucléaires. C'est pourquoi, dans ce contexte, j'invite aussi le Président de la République de Corée à coopérer pleinement avec mon pays, dans le cadre d'une seule et même nation, à la

(M. Jang Il Hun, République populaire démocratique de Corée)

mise en œuvre de tous les accords conclus par les deux parties, notamment à la dénucléarisation de la péninsule coréenne au lieu de faire cause commune avec les États-Unis.

En ce qui concerne notre retrait du TNP, il me paraît raisonnable de demander à l'AIEA pourquoi elle nous a obligés à nous retirer, au lieu de nous demander de reconsidérer notre décision et de l'annuler.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de son intervention; je donne la parole à la représentante du Japon, l'Ambassadrice Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance sous votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire ma totale confiance dans votre direction éclairée et de vous assurer du plein soutien de ma délégation durant votre mandat.

Pour l'essentiel, mon gouvernement partage la position des États-Unis, dont a fait état ce matin le représentant de ce pays à propos de la situation en Asie orientale. Cela dit, je suis d'accord avec tous les membres de la Conférence, y compris la République populaire démocratique de Corée, sur le fait que la Conférence du désarmement n'est pas le cadre le plus indiqué pour traiter de ce problème.

En ma qualité de représentante d'un pays d'Asie orientale membre de la Conférence du désarmement, j'estime, comme d'autres membres de la Conférence, que nous tenons tous à régler par le dialogue et par des moyens pacifiques le problème qui se pose dans la région considérée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Salloum.

M. SALLOUM (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, j'aimerais préciser un point. Je ne parlais pas du régime politique israélien ni des élections en Israël. Je parlais du Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères d'Israël, non du système électoral. Ces deux personnes sont soupçonnées d'avoir inspiré l'assassinat de M. Rabin par leurs idées. Je n'invente rien. C'est ce que rapportent des milieux israéliens. Permettez-moi également de rappeler à chacun que la veuve de M. Rabin en personne a évoqué ce point. Quant à leurs élections et à la façon dont ils choisissent de gérer leurs propres affaires, c'est à eux d'en décider et nous n'avons rien à voir avec tout cela.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration; je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Chun Sik.

M. JANG Chun Sik (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Permettez-moi de répondre très brièvement à l'intervention de la représentante du Japon.

(M. Jang Chun Sik, République populaire démocratique de Corée)

Nous l'avons précisé maintes fois: le problème nucléaire dans la péninsule coréenne relève des relations bilatérales entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. C'est pourquoi personne ne pourra régler ce problème tant que la politique hostile des États-Unis se poursuivra. J'aimerais donc poser une question à la délégation japonaise. Le Japon pense-t-il que cette question pourra être réglée si la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée se poursuit? Jamais.

Comme l'a dit la représentante du Japon, la Conférence du désarmement n'est pas l'endroit pour traiter de cette question. J'invite les membres de la Conférence à demander aux deux parties de s'asseoir à la même table et de rechercher une solution pacifique au problème de la péninsule coréenne, si elles souhaitent véritablement régler ce problème.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration; je donne la parole à l'Ambassadeur d'Israël, l'Ambassadeur Levy.

M. LEVY (Israël) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais simplement dire, pour mémoire, que l'accusation que vient de lancer l'Ambassadeur de la République arabe syrienne, de même que toutes les accusations précédentes, est fausse.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Israël de son intervention; je donne la parole à l'Ambassadeur de Suède, M. Salander.

M. SALANDER (Suède) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de faire une brève intervention en ma capacité de Président du Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de corriger une affirmation erronée du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Dans son avant-dernière intervention, il a dit que son pays n'était pas partie au Traité. Cela est inexact. La République populaire démocratique de Corée est encore un État partie au TNP.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Suède de sa déclaration; je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Chun Sik.

M. JANG Chun Sik (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, étant donné que le représentant de la Suède a soulevé la question du TNP, permettez-moi de préciser que la République populaire démocratique de Corée n'est plus partie au TNP. Le 10 janvier dernier, mon gouvernement a déclaré qu'il prenait la décision de se retirer du TNP. Notre déclaration a pris effet immédiat. Permettez-moi de rappeler que, le 12 mars 1993, mon gouvernement avait déjà annoncé sa décision de se retirer du TNP, compte tenu de la politique hostile des États-Unis et de la résolution déraisonnable adoptée par l'AIEA. En juin de la même année, une déclaration bilatérale a été adoptée et des discussions se sont engagées entre mon pays et les États-Unis. Dans la déclaration commune de juin 1993, nous avons annoncé la suspension de la procédure de retrait du TNP. Aussi, conformément à la déclaration commune, nous avons maintenu cette suspension – j'entends par là la suspension temporaire de notre procédure de retrait. À l'époque, il ne restait qu'un jour avant que notre retrait du TNP ne prenne

(M. Jang Chun Sik, République populaire démocratique de Corée)

effet. C'est pourquoi, le 10 janvier dernier, nous avons annoncé très clairement que notre retrait prendrait effet immédiatement, c'est-à-dire dès le lendemain, 11 janvier. Dans ce contexte, le Ministre des affaires étrangères et le Directeur général du Bureau général pour le nucléaire de mon pays ont envoyé une lettre de notification informant à la fois le Président du Conseil de sécurité de l'ONU et le Directeur général de l'AIEA que notre retrait du TNP prenait effet. Notre retrait du TNP est par conséquent chose faite.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de son intervention; je donne la parole à la représentante du Japon, l'Ambassadrice Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais faire une brève observation concernant la question posée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. D'après ce que j'ai compris, les États-Unis cherchent à dialoguer et à régler pacifiquement le problème.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice du Japon de son intervention; je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Chun Sik.

M. JANG Chun Sik (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Je vous prie de m'excuser d'avoir plusieurs fois pris la parole, mais l'intervention de la représentante du Japon me contraint de réagir.

Le règlement pacifique retenu par les États-Unis ne représente pas une réelle solution au problème nucléaire dans la péninsule coréenne. Les États-Unis ont indiqué maintes fois qu'ils souhaitaient négocier, mais ils veulent négocier sur le problème nucléaire dans la péninsule coréenne avant même que la République populaire démocratique de Corée ait lancé son programme nucléaire. En d'autres termes, ils nous demandent de faire le premier pas, et ce premier pas consiste à nous désarmer. Avec les mains vides, nous ne pourrions pas négocier avec les États-Unis tant qu'ils continueront de mener leur politique d'hostilité vis-à-vis de mon pays.

Nos exigences sont très simples: premièrement, le respect de notre souveraineté; deuxièmement, des garanties juridiques de non-agression; et troisièmement, un libre développement économique. Les États-Unis n'ont aucune raison de s'opposer à nos simples demandes, pour autant qu'ils souhaitent véritablement régler le problème dans la péninsule coréenne. Ils ont indiqué vouloir régler ce problème pacifiquement, par des moyens diplomatiques, mais ils refusent que nous nous réunissions pour en discuter. Sans nous réunir, aucune solution ne pourra être envisagée. En conséquence, vous vous méprenez sur les solutions pacifiques invoquées par les États-Unis.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée; je donne la parole à l'Ambassadeur de Suède, M. Salander.

M. SALANDER (Suède) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter, très brièvement, que les États parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire ne considèrent pas qu'il soit possible, en quelque sorte, de reporter une partie des 90 jours de

(M. Salander, Suède)

préavis précédant un retrait du Traité. En conséquence, la République populaire démocratique de Corée est toujours partie au TNP.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Suède de son intervention; je donne la parole à l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Inoguchi.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, pardonnez-moi de prendre la parole aussi souvent. Je souhaite, très brièvement, répéter le deuxième point que j'ai abordé tout à l'heure: je suis d'accord avec tous les membres de la Conférence, y compris le représentant de la République populaire démocratique de Corée, pour dire que la Conférence du désarmement n'est pas le meilleur endroit pour débattre des questions auxquelles nous avons pourtant déjà consacré tant de temps ce matin.

Je crois que nous avons tous intérêt à préserver Genève et la Conférence du désarmement, qui doit demeurer une instance utile et importante et un lieu de dialogue multilatéral constructif et riche. J'espère que nous serons tous de cet avis. Je suis sûre que chacun d'entre nous tient beaucoup à cette instance multilatérale et que nous ne voulons pas créer ici de difficultés excessives qui nous empêcheraient d'accomplir la mission gigantesque qui nous a été confiée. Je suis profondément convaincue que tous ici présents seront en mesure d'accepter la position de base très simple que je viens d'exposer.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Japon de sa déclaration; je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, M. McGinnis.

M. MCGINNIS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi d'apporter une précision: les États-Unis appellent de leurs vœux un règlement diplomatique pacifique de cette situation et n'ont aucune visée hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Ce qu'il nous faut, c'est engager des discussions à partir du moment où les parties acceptent de revenir à une mise en œuvre durable de leurs engagements internationaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de son intervention; je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Il Hun.

M. JANG IL HUN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je serai très bref. Je suis en complet accord avec la représentante du Japon pour dire que la Conférence n'est le lieu approprié pour débattre de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

Pour en venir à la question de notre appartenance au TNP, nous tenons à réaffirmer que notre pays n'est plus lié par le TNP. Comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, en 1993, nous avons fait savoir à l'AIEA et au Président du Conseil de sécurité de l'ONU que nous nous retirions du TNP, avec préavis de 90 jours. Notre retrait a également été reconnu à l'époque par le représentant des États-Unis et par le Conseil de sécurité, et il ne restait plus qu'un jour sur le délai de préavis à courir. Ils ont donc aussi reconnu le statut particulier de mon pays au sein

(M. Jang Il Hun, République populaire démocratique de Corée)

du TNP. Maintenant que mon pays a officiellement annoncé son retrait, sous la forme d'une déclaration émanant de son gouvernement, il n'est plus partie au TNP.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de cette intervention.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour faire nos adieux au Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud, M. Tom Markram, qui doit prochainement quitter Genève pour prendre de nouvelles fonctions. Nous connaissons ses talents de diplomate, son professionnalisme et la clarté de ses exposés présentant les points de vue de son pays à la Conférence et devant d'autres instances s'occupant du désarmement. Nous avons également apprécié sa volonté d'avancer des idées nouvelles dans le but de régler les différentes questions dont nous sommes saisis. Nous garderons de lui le souvenir d'un ardent défenseur de tout ce que représente la Conférence du désarmement. C'est pourquoi, au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, ainsi qu'au nom du secrétariat, je souhaite à M. Markram le plein succès dans ses nouvelles fonctions et un avenir rempli de bonheur.

Un autre collègue s'apprête aussi à nous quitter. Il s'agit du Représentant permanent adjoint du Kenya, M. Michael Oyugi, qui assiste aujourd'hui pour la dernière fois à une séance plénière de la Conférence du désarmement. Au cours des cinq années qu'il a passées parmi nous, M. Oyugi a été très actif à la Conférence du désarmement et au sein d'autres instances de désarmement. Chaque fois que j'ai eu le plaisir de le côtoyer, que ce soit en séance plénière, au sein du Groupe des 21 ou ailleurs, il a souvent fait preuve de lucidité et de franchise, une attitude dont l'efficacité a été largement appréciée. Qu'il me soit permis, au nom de la Conférence du désarmement, à titre personnel et au nom du secrétariat, d'adresser tous nos vœux de bonheur à M. Oyugi et de lui souhaiter du succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous avons prévu de nous réunir en séance plénière officieuse aujourd'hui, après la séance plénière officielle, mais je crois qu'il serait inutile de le faire à ce stade. Nous devons par conséquent en planifier une autre. Les rapides consultations que j'ai eues avec le secrétariat et avec certaines délégations semblent indiquer que demain et lundi ne conviennent pas, car la plupart de nos collègues seront déjà pris par les consultations consacrées à la Convention d'Ottawa. Par ailleurs, on me signale que lundi aura lieu la séance d'ouverture de la réunion intersession consacrée à la Convention d'Ottawa. Je propose donc que nous nous réunissions en séance plénière officieuse mardi à 10 heures, pour faire ce qui était initialement prévu pour aujourd'hui, à savoir poursuivre l'examen de la proposition du groupe des cinq Ambassadeurs et, bien sûr, continuer nos efforts visant à permettre à la Conférence du désarmement de se remettre au travail.

Je considère que nous sommes d'accord sur ce point et, si aucune délégation ne souhaite prendre la parole à ce stade, je vais lever la séance.

La séance est levée à 12 h 40.
